

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 15 Mai
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (24): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDANT, Madame Marie-Christine NANETTE

Etaient absents (07): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur BLANCHE/MARIE Kléber, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (02): Madame Victoire JASMIN (par Madame Marie FOUCAN), Monsieur Jean DARTRON (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Christine NANETTE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 12-04-2014

Complétude de la grille tarifaire de la base nautique municipale de Morne-à-L'Eau

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de complétude de la grille des tarifs des prestations de la base nautique municipale de Vieux Bourg.

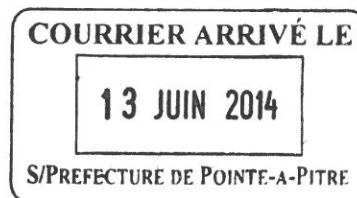
Cette grille vient en complément de celle qui a été approuvée par délibération du conseil municipal N°06-05-2013 du 25 avril 2013 afin d'y inclure notamment les tarifs de l'activité voile (de type Hobby Cat).

Ce complément de grille tarifaire doit répondre au double besoin d'amortir le fonctionnement de la base et d'augmenter son attractivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition de complétude de la grille tarifaire pour les activités de la base nautique ainsi que présentée en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la délibération n° 06-05-2013 en date du 25 avril 2013 portant fixation de la grille tarifaire de la base nautique de Morne-à-L'Eau,
Où l'exposé du maire
et après en avoir délibéré



DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le complément de la grille tarifaire pour les activités du service public administratif de la base nautique municipale de Morne-à-L'Eau ainsi que présentée en annexe.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de la Ville de Morne-à-L'Eau. chapitre 70, article 70631, fonction 414.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 15 Mai 2014

Pour le Maire empêché *Le Maire,*
(art. L2122-17 du CGCT)
Le Maire Adjoint Faisant Fonction *Claude LOMBION*



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le

Formalités de publicité
effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



COMPLETUDE GRILLE TARIFAIRE BASE NAUTIQUE MUNICIPALE



I- Tarifs de l'activité voile

- ✓ **Formule : stage de 3 jours pour les établissements scolaires**
 - 0 à 10 élèves : 5€/H/élève
 - 11 à 20 élèves : 4€/H/élève
 - 21 à 30 élèves : 3,5€/H/élève
 - + de 31 personnes : 2,5 €/H/élève

A partir du 5^{ème} stage pour un établissement scolaire au cours d'une même année scolaire la séance passe à 2€/H/élève.

- ✓ **Formule : à la séance pour les établissements scolaires**

Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance

- 0 à 10 élèves : 4,5 €/H/élève
- 11 à 20 élèves : 3,5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 3 €/H/élève
- + de 31 personnes : 2,5€/H/élève

Tarif à la séance :

- 0 à 10 élèves : 6€/H/élève
- 11 à 20 élèves : 5€/H/élève
- 21 à 30 élèves : 4€/H/élève
- + de 31 personnes : 3€/H/élève

1. Tarifs Associations/Groupe/Comité d'Entreprise

Tarif valable pour un forfait de 5 séances minimum d'une durée minimum de 2H/séance

- 0 à 10 personnes : 7 €/H/personne
- 11 à 20 personnes : 6,5 €/H/personne
- 21 à 30 personnes : 5,5€/H/personne

Tarif pour une séance ponctuelle :

- 0 à 12 personnes : 15€/H/personne
- A partir de 12 personnes : 10 €/H/personne

2. Mise à disposition du matériel et titulaire de la Carte Pass sport

Support	Sans Moniteur		avec Moniteur
Voile	30€	/2h/personne	30€
Voile	40€	/3h/personne	45€
Voile	50€	/ Matinée / personne	55€
Voile	60€	/ journée/ personne	65€

Les titulaires de la carte Pass sport bénéficient pour la pratique de la voile comme pour celle du kayak, d'un créneau de gratuité qui leur est dédiée (sous condition de réservation 48h à l'avance) : le samedi de 14h à 16h. Dans ce cadre, 50% de réduction sur le tarif de la prestation est proposée pour l'accompagnateur éventuel du pratiquant titulaire de la carte Pass Sport.

3. Personnel Communal

Nous prévoyons un tarif préférentiel pour les salariés de la ville de Morne à l'Eau quel que soit leur contrat ou leur statut, dès lors qu'ils sont adhérents au COS (Comité des Œuvres Sociales).

- 50% de réduction pour tous les agents de la collectivité, leurs enfants et leur conjoint sur toutes les prestations produite directement par la Base Nautique Municipale.

Les inscriptions et réservations seront centralisées par le COS et transmises au responsable de la Base (imprimé fourni) 48h minimum au préalable. La prestation sera payée par l'agent au régisseur de la base nautique municipale.

4. Tarifs stages tout public

- Voile

Stage initiation	2 demi-journées	70€
Stage découverte	3 demi-journées	90€
Stage Perfectionnement	5 demi-journées	120€

- Kayak

5 demi-journées 90€
3 demi-journées 70€

5. Stages kayaks ou voile tickets sports

- 5 demi-journées : Forfait à 50 € jeunes inscrit au ticket sport ou titulaire de la carte pass sport
- 5 demi-journées : Forfait à 80 € pour les autres jeunes

